

Règlement intérieur  
École primaire GABRIELLE COLETTE  
71170 Chauffailles.

- Les jours et heures de présence à l'école sont ainsi fixées : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 le matin, de 13h30 à 16h30 les après-midi. Les retards fréquents ou importants seront excusés par un mot des parents.
- Les élèves seront reçus 10 minutes avant l'entrée en classe et sont surveillés par le maître de service. Les élèves qui attendent devant la grille doivent rester sur le trottoir et attendre calmement le signal d'entrée donné par le maître ou la maîtresse de service.

Il est interdit aux élèves d'entrer ou de sortir de la cour, montés sur leur bicyclette, trottinette.

Il est interdit aux enfants de pénétrer dans la cour avant l'heure réglementaire et hors de la présence de l'enseignant, de s'y attarder après l'heure de sortie et, une fois entrés, d'en sortir sans autorisation préalable.

Seuls, sont autorisés à entrer en classe avant l'heure, les élèves inscrits aux APC.

- Toute absence est **immédiatement** signalée par les personnes responsables de l'enfant.
- Les élèves doivent se présenter à l'école dans un parfait état de propreté.
- Le port de signes ou de tenues par lequel les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- Les règles de politesse, de respect, de discipline seront exigées envers les maîtres et les camarades de l'école.
- Tous les mouvements d'entrée en classe, comme ceux de sortie, doivent se faire avec ordre et discipline. Dès le signal de rentrée, les élèves doivent abandonner immédiatement leurs jeux et venir se mettre en rang.
- Les élèves ne doivent avoir dans leurs poches ou leur cartable que les objets nécessaires aux exercices de la classe. Sont défendus notamment les objets dangereux et les médicaments. En cas de non observation, les objets seront confisqués.
- En cas d'accident ou d'indisposition, l'enfant blessé ou indisposé, même légèrement, doit prévenir immédiatement le maître de service. Au besoin, ses camarades doivent le faire pour lui.
- Tous les élèves doivent respecter la propreté de la cour, de la classe, des WC... Il est interdit de jeter des papiers, emballages, épiluchures...
- Les élèves doivent prendre le plus grand soin du matériel de l'école et des livres qui seront couverts, un remboursement partiel pourra leur être demandé en cas de détérioration.
- Les élèves ne devront emporter chaque soir, à la maison, que les livres et les cahiers nécessaires à l'étude des leçons.
- Sont interdits aux jeux : les escaliers des classes, les **WC**, les vestibules... Les jeux dangereux sont proscrits.
- Une réunion de rentrée est faite en début d'année et les parents, en cas de besoin, seront reçus sur rendez-vous.
- Le travail des enfants sera communiqué régulièrement à la famille, en cas de séparation signaler **impérativement**, les coordonnées des **deux** parents.
- L'école est dotée d'un plan de mise en sureté des élèves et des personnels en cas de risque majeur.
- L'usage d'Internet est contrôlé dans le cadre des activités pédagogiques. Un dispositif de filtrage sur tous les postes évite l'accès à des sites inappropriés. Une charte définit et régit l'utilisation d'Internet. Cette charte est connue des élèves et des parents. L'usage du portable est interdit à l'école.

*Le présent règlement a été adopté par le conseil d'école réuni le jeudi 18 octobre 2018.*

**Nom de famille :** .....

**Signatures des parents précédée de « Lu et approuvé ».**

**Signature de l'enfant**